VENTES A L'ENCAN.

Friedrichs & Redersheimer.

Interdiction de Charlotte Schmidt.

No 70 143 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER Encanteur, Bureau 32 rue Commune—MARDI, le 8 mars 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera publiquement vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D datée le 26 janvier 1904 et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés foncières de valeurs ci-après décrites, à savoir—

Cette propriété bien situé et rémunératrice à l'encognure des rues Huitième et Chestnut désigné par les Nos 1301 et 1303 rue Huitième et Nos 3017, 3019, 3025 et 3027 rue Chestnut, plus complètement décrite comme suit à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet No 83, borné par les rues Chestnut, Colisée, Huitième et Septième. Le lot est désigné par Henry Meuhausen, architecte et voyer, comme lot No — sur un plan déposé en l'étude de Lucien Herman, ancien notaire en cette ville et mesurant 32 pieds de face à la rue Huitième sur une profondeur entre lignes parallèles de 125 pieds et façade à la rue Chestnut. Située dans une des meilleures sections du district supérieur cette propriété rapporte un revenu annuel de $540

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final et garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, incluant 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour renforcer la collection des billets; l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1904 au dessus et en plus du prix de l'adjudication et faire un dépôt de 10 0/0 pour cent comptant pour lier la vente.

L'acte de vente pardevant Busière Bonez, notaire aux frais de l'acquéreur.

31 jan—31 fev 7 14 21 28—mars 6 8

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Johanna Morris Brown, femme de L. W. Brown.

No 71 612 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER Encanteurs — Bureau 134 rue Carondelet — JEUDI le 24 mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 12 février 1904 de l'Hon Geo H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet No 234 borné par les rues Carondelet, Saint Barbe et Grand désigné comme lot No 104 sur un plan fait par Joseph Pilié daté le 13 décembre 1881 et enregistré à la 34ème page du second livre pour l'année 1929 enregistré chez G. R. Stringer ancien notaire en cette ville lequel lot mesure en mesure française 60 pieds de face à la rue Carondelet sur 120 pieds de profondeur (mesure américaine 63 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Carondelet sur 127 pieds 0 pouces 5 lignes de profondeur) Ainsi

2° Une certaine portion de terre située dans le même district et îlet que le ci-dessus et désignée contiguë audit lot du côté de la rue St Louis mesurant 60 pieds en mesure française (63 pieds 11 pouces 3 lignes en mesure américaine, sur ladite ligne de côté sur à peu près 27 pieds 3 pouces mesure anglaise de profondeur entre lignes parallèles étendant du côté de la rue Jourdan et étant la dernière portion du lot No 102 sur ledit plan par Pilié les améliorations sont désignées par le No 741 rue Carondelet.

Conditions — Comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de 1904 en plus et au dessus du prix de l'adjudication 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Martin H Mahon notaire aux frais de l'acquéreur.

E. A. O'Malleyar avocat

21 fév—21 28—mars 6 13 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE RECEVEUR

Dans l'affaire de Port Vincent B. and Stave Company, Limited.

La Propriété Foncière aussi l'installation et équipement d'une fabrique de briques et de douves ou scierie de planches.

Située dans la Paroisse de Livingston Etat de la Louisiane No 72 126 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER encanteurs — Bureau No 134 rue Carondelet — JEUDI le 24 mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 19 février 1904, de l'Honorable John St Paul, juge de la susdite cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété foncière ci-après décrite à savoir:

PROPRIETE FONCIERE.

1° Une certaine étendue de terre située près de la ville de Port Vincent dans la paroisse de Livingston, Etat de la Louisiane, connue et décrite comme suit à savoir: Commençant à 1 iron stob sur la rivière Amite, rive est, ou les terres de A. Collins & Co sont contiguës, de là courant nord-est 46 & 36—100 chaînes à un iron stob, de là du côté vers le sud 5 & 60—10 chaînes à un iron stob, de là sud-ouest à un iron stob 9 & 52—100 chaînes de là au côté ouest 26 & 99—100 chaînes à un iron stob, de là du côté sud 15 & 10—1 0 chaînes à un iron stob sur la rive est de la rivière Amite, de là en remontant la rivière jusqu'à un noyer marqué d'une croix X et trois étrechements, de la nord-est 4 et 36—100 chaînes à un cypres avec une croix sur le même, de la du côté ouest 16 et 44—100 chaînes à un noyer avec une croix et trois étrechements, de la sud-ouest 16 et 44—100 chaînes à un iron stob, la rive Est de la rivière Amite de là en remontant la rive de la rivière Amite jusqu'au point de départ, ladite étendue de terre contient 64 acres, plus ou moins, étant la même propriété que la nouvelle incorporée Port Vincent Brick & Stave Company acquit de George Cambre et Als, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent telles améliorations consistant de cinq cottages demeure et une grange

2° Une certaine étendue de terre acquise de Henry Merritt de Winnfield, Kansas, le 16 décembre 1889 et enregistrée dans le Livre 8, pages 65, 66 et 67, le 30 novembre 1895, ladite étendue de terre contient 12 acres plus ou moins, situés dans la paroisse Livingston Etat de la Louisiane, contiguës à la ville de Port Vincent, borné du côté est par la propriété de Chas. Selvicque et Charles Cambre, du côté sud par les terres de George Cambre, du côté ouest par la rivière Amite et du côté nord par la ville de Port Vincent excepté une se trouvant réservé de 50 pieds, se trouvant à l'encognure du "gin lot" connu comme l'encognure sud-est et désignée par un "iron stub" aussi démontré dans l'acte de vente de A. Collins & Clug, le 20 janvier 1902, pardevant Jos. S. Hebert, notaire, comme étant montré dans une étendue de terre dans l'espace pour le même dans le titre, de là allant dans la direction sud ouest 50 pieds à un "iron stub" de là ouest à la rivière Amite

DEPENDANCES

3° Une installation de moulin à scie "Wheel & Make", voitures, poulies courroies, composées de deux "Henry Diston Inserting Tooth Saw".

Aussi une briqueterie et dépendances, bouilloire, planches "creosoted" 125,000 étiques, "Pump-Donkey", machines outils, 8 mulets, rails élevés, etc., le tout plus complètement décrit dans l'inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus intitulée.

DEVANT ETRE VENDUS EN BLOC.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer en plus et au-dessus de son enchère le paiement de toutes les taxes d'Etat et de paroisse pour ladite propriété pour l'année 1904. 10 pour cent comptant du prix d'achat au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant George Montgomery, notaire aux frais de l'acquéreur.

JOS GARIDEL, receveur.

F. F. M. Lemle Pemde avocats.

21 fév—21 28—mars 6 13 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTES A L'ENCAN.

Cicero A. Ramsey.

ANNONCE JUDICIAIRE

Elégants Sites à Bâtir et un Joli Cottage Simple, Rue Dauphine, entre Kentucky et Japonica.

Dans la succession de Philomène Journée Jean Paul Noguès et Victoria Portal.

No 71 287—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur, Bureau No 342 rue Carondelet. MARDI le 5 avril 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 25 février 1904 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'îlet borné par les rues Dauphine Kentucky (autrefois Alexandre) Royale et Japonica (autrefois Matilda). Les dits lots sont connus comme A. et B. chacun mesurant 30 trente pieds un pouce de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 120 cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles. Les améliorations consistent en un joli cottage simple contenant huit six chambres, hangar dépendances, etc.

2° Un certain lot de terre situé dans le même îlet connu comme le lot C, lequel est contigu à celui du lot B et mesurant 30 trente pieds un pouce de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 120 cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles.

3° Un certain lot de terre situé dans le même îlet connu comme le lot D, lequel est contigu à celui du lot C et mesurant 30 trente pieds 2 pouces de face à la rue Dauphine sur une profondeur et façade à la rue Japonica (autrefois Matilda) de (120) cent vingt pieds.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même îlet connu comme le lot E. Ledit lot commence à un point (120) cent vingt pieds de l'encognure des rues Dauphine et Japonica (autrefois Matilda) et mesurant (44) quarante quatre pieds (6) six pouces et 7 lignes de face à la rue Japonica (autrefois Matilda) sur une profondeur de (120) cent vingt pieds (5) cinq pouces entre lignes égales et parallèles. Le tout d'après le plan par D. E. Seghers & Fils daté et signé le 1er mars 1904 et enregistré en mon bureau

5 Tous les effets mobiliers consistant en un lot de meubles de maison et effets, maintenant sur les lieux ci-dessus d'après inventaire dans ladite succession le tout desquelles seront vendus au même moment et endroit.

Conditions—Tous les effets mobiliers devant être vendus pour du comptant. Les propriétés foncières — un tiers du prix d'achat devant être payé comptant la balance de ces un tiers en un et deux ans respectivement représentés par billets hypothécaires portant intérêt de 7 0 0 par an les dits billets devant être garantis par lien et privilèges de vendeur et toutes les clauses de sécurité.

Les acquéreurs des dites propriétés devant payer en plus de leur enchère en sus du prix d'achat de ladite propriété les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1904 ci-dessus 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

CICERO A. RAMSEY

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières 342 rue Carondelet.

L'acte de vente devant être passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs

K. V. Richard, avocat

3 mars—3 6 13 20 27—av 3 5

ANNONCE JUDICIAIRE

Beaux Emplacements pour Bâtir, Sixième District, Situés Avenue Peters et rue Camp, rues Octavie et Camp, rue Octavie.

Aussi un cottage double, Nos 5421 et 5423 rue du Camp: certains d'augmenter en valeur.

Dans la succession de Jean Philip Barnique.

No 72 545 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division E

PAR CICERO A. RAMSEY Encanteur—Bureau No 342 rue Carondelet—MARDI le 5 mars 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté et signé le 3 février 1904 par l'Hon. George H. Théard, juge de ladite Cour, Division E dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans l'îlet No 218 borné par l'avenue Peters les rues Camp Octavie et Chestnut mesurant chacun 30 pieds sur face à l'avenue Peters sur 120 pieds de profondeur et façade à la rue Camp. Les lots ci-dessus seront vendus ensemble

2 Deux certains lots de terre situés dans le même îlet que les ci-dessus mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Camp sur 120 pieds de profondeur et façade sur la rue Octavie. Les dits lots devant être vendus en bloc.

3 Un certain lot ou morceau de terre situé dans le même îlet que les ci-dessus, mesurant 42 pieds de face à la rue Octavie, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

4° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même îlet que les ci-dessus, mesurant 30 pieds de face à la rue Camp sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'un magnifique cottage double connu comme 5421 et 5423 rue du Camp construit depuis moins de deux ans, rapportant un revenu de trente dollars par mois.

5 Toute la propriété meuble constatant en un lot d'articles de ménage et d'une serre. Le tout ci-après inventorié dans ladite succession dont le tout sera vendu au même endroit et moment.

Conditions — Comptant. L'acquéreur devant assumer et payer toutes les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1904 sur les propriétés vendues respectivement en plus et au-dessus du montant de l'adjudication et faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec CICERO A. RAMSEY encanteur et agent de propriétés foncières No 342 rue Carondelet. L'acte de vente pardevant Ernest Videtne, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Rossith V. Richard, avocat.

4 fév—4 7 14 21 28—mars 6 7 8

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Evelina Davis veuve de Louis Mathe.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 69,421—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par John Honbede exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Jme Meunier avocat.

26 fév—26—mars 1 6

Succession de Mme Pauline Stéphanie de Livaudais, veuve de Daniel Hippolyte du Suau de la Croix.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 55 680. — Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification ce raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le quatrième compte provisoire présenté par Arthur Denis exécuteur testamentaire dudit de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—J. Maxime Quéruse avocat.

26fév—26—mars 1 6

Succession de William H Wilkinson

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 72 867—Division E—Attendu que Frank Zengel administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William H. Wilkinson, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier. Cunningham & Cunningham avocats.

2 mars—2 6 11

VENTES A L'ENCAN.

Macon & Kernaghan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage de Grandes Propriétés Commerciales et de Résidence

—ET DE—

Splendides Sites à bâtir dans d'exceptionnelles localités.

La Fonderie McCan, la Propriété McCan, avenue St-Charles.

MME FANNIE McCAN TOBIN VS MME M. G. F. STEMPEL, GUARDIAN.

No 69,737—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN, W. A. KERNAGHAN, ENCANTEUR—BUREAU 138 rue Carondelet—

JEUDI, LE 17 MARS 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 25 juin 1903 et d'un jugement rendu et signé le 7 octobre 1903 par l'Hon W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° La grande propriété commerciale connue comme la Fonderie McCan, comprenant l'îlet entier de terre situé dans le premier district de cette ville et borné par les rues Sud Peters, Fulton, Julie et Notre Dame, mesurant 222 pieds 2 pouces sur chacune des rues Fulton et Sud Peters 123 pieds 2 pouces et 2 lignes sur la rue Julie et 121 pieds 1 pouces et 6 lignes sur la rue Notre Dame. Les améliorations qui s'y trouvent comprennent bâtisses en briques et bois à un et deux étages. La propriété à proximité des chemins de fer et débarcadères et se trouvant convenable pour de grandes installations commerciales telles qu'une manufacture ou entrepôt. A-t-il un lot de meubles de bureau coffre-fort un lot de machines comprenant poulies, arbres moteurs courroies tours machine boulonne forgeurs, grue drop hammer etc. sur la propriété premièrement décrite, le tout d'après l'inventaire enregistré en Cour.

2° La résidence seigneuriale No 1413 rue Troisième, à l'encognure nord ouest de la rue Colisée avec de vastes terrains ornés dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Troisième Deuxième Colisée et Prytanée. Le terrain est désigné comme un certain morceau ou partie désigné par le No 3 sur un plan ou devis par Hugh Grant voyer, annexé à un acte pardevant G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville le 1er mai 1847, et mesurant, d'après ledit devis 214 pieds 11 pouces et une ligne de face à la rue Troisième sur 127 pieds 1 pouce et 5 lignes de profondeur et façade sur la rue Colisée lesquelles deux rues il forme l'encognure et 127 pieds 3 pouces et 1/2 ligne sur la ligne la plus près de la rue Prytanée se séparant du lot No 2 sur ledit devis. Cette résidence peut être inspectée avec une carte des encanteurs.

3° Le splendid îlet de terre situé dans le Sixième District de cette ville borné par l'avenue St Charles, les rues Broadway, Hampton et Audubon, subdivisé dans vingt quatre lots désignés par les Nos 1 à 24 inclusivement mesurant 241 pieds, 4 pouces et 4 lignes à l'avenue St Charles, 353 pieds sur la rue Broadway, 370 pieds sur la rue Audubon et 240 pieds sur la rue Hampson. L'îlet sera vendu en lots d'après le plan exposé à la Bourse et dont on se servira au moment de la vente.

4° Onze certains lots de terre contigus les uns aux autres, situés dans le Sixième District de cette ville comprenant la moitié de l'îlet borné par l'avenue St Charles les rues Hampson, Pine et Broadway désignés par les Nos 1 2 3, 4 5, 6, 7, 8 9 10 et 11, mesurant ensemble 120 pieds 8 pouces 1 ligne de face à l'avenue St Charles sur 120 pieds à la rue Pine 120 pieds à la rue Hampson, 333 pieds 8 pouces et 8 lignes sur la ligne la plus près de la rue Broadway. Ces lots seront vendus en lots d'après le plan exposé à la Bourse et dont on se servira au moment de la vente.

5° Les quatre beaux lots de terre à bâtir à l'encognure nord-est des rues Milan et Caron delet dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Milan Carondelet, Baronne et Marengo contigus les uns aux autres et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Milan sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le voisinage est bon et près de tous engagements.

6° Les deux jolis lots à bâtir décrits comme un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque sorte en dépendant situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 456 borné par les rues Drysdale Baronne Berlin et Milan, désignés par le No 12 et une portion du No 11 et mesurant ensemble: Le lot No 12 mesurant 30 pieds de face à la rue Drysdale sur une profondeur de 150 pieds. La dite portion du lot No 11 mesurant 20 pieds de face à la rue Drysdale sur une profondeur entre lignes parallèles et une profondeur de 100 pieds de la mesurant une largeur de 30 pieds entre lignes parallèles laquelle dite propriété est admis désignée par un certain plan fait par N. G. De Lage voyer et architecte daté le 24 juillet 1896 enregistré dans le cabinet du chef de cette ville ayant les mesures comme donné ci-dessus. Sur et près des lignes de cette entourée de dites parées.

7 Les trois bons lots à bâtir subdivisés comme suit situés dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Constance Gaennié Magasin et Erato, désignés par la lettre A et le No 1, sur un plan par D. E. Seghers voyer daté le 16 septembre 1903. Ledit lots sont situés en face aux autres et mesurant comme suit: Le lot A, 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Constance sur 85 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur et deux entre lignes parallèles. Ledit lot formant l'encognure des rues Constance et Gaennié et sera vendu comme deux lots chacun de 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face sur la profondeur ci-devant dite ou en bon comme il sera requis. Le lot No 1 mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Constance sur 127 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. A proximité du centre commercial des lignes de cars, marchés 6 oles et écoles.

8° Le cottage double à un étage en bois Nos 1012 et 1014 rue Gaiennie contenant trois chambres etc., de chaque côté dans le même district et îlet et contigu dans le lot de la propriété ci-dessus nettement décrite. Le lot de terre est désigné par la lettre B sur le ci-devant dit plan par Seghers et mesurant d'après ce plan 42 pieds 8 pouces de face à la rue Gaiennie sur 64 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur. La proximité des grandes industries manufacturières, fait que cette propriété est en demande des locataires et en fait un placement remunérateur.

Termes et conditions Un tiers comptant, la balance en trois paiements annuels égaux représentés par des billets des acquéreurs payables en un deux et trois ans spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant six pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour renforcer la collection des billets les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets. Les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et générales de sécurité incluant la mise de côté de l'estimation en cas de procès. Les taxes dues et exigibles en 1904 devant être assumées par les acquéreurs en plus et au-dessus du prix de l'adjudication dix pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant P. M. Milner notaire aux frais des acquéreurs.

H. H. Hall avocat du plaignant.

E. Biner et W. L. Gleason avocats des défendeurs.

14 fev 14 21 28—mars 6 3 17

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE

Placements rémunératifs dans une propriété bien située et bien louée,

Et bonne occasion pour spéculation en lots à bâtir et îlets de terre.

Succession et communauté de Mme Carmélite Carcagno, femme de M. Desima.

No 72 170—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI le 10 mars 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 3 février 1904 de l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite Cour Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

1° La belle résidence en briques, convenablement installée et commode à trois étages et mansardes No 538 rue N. Remparts dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues N. Remparts Bourgogne St Louis et Toulouse. Elle a quatre étages dans le fond et contient: Vestibules quatorze chambres, grandes galeries en fer aux premier et deuxième étages et dessus du trottoir sur la façade, gaz, citerne et cour pavée. Le lot de terre est dans l'îlet No 99 borné comme il est susmentionné, et mesurant 24 pieds de face à la rue N. Remparts sur soixante dix sept pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée commune dans le fond s'ouvrant sur la rue Toulouse. Dans un joli voisinage tranquille, à proximité de la Place Congo et des grandes améliorations devant être faites par le Frisco R. R. Co., à quelques îlets de la rue du Canal, des marchés écoles et églises. Un excellent placement ou résidence. Sujette à un bail existant de 30 septembre 1904, au taux de $540 par an.

2° La bonne propriété commerciale Nos 2060 et 2062 rue du Quartier à l'angle nord ouest de la rue Prieur, dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Quartier, Hôpital, Prieur et Johnson. Les améliorations comprenant un magasin en bois à deux étages et résidence contenant magasin, 6 grandes chambres, office, vestibules galeries et hangar.

Aussi le joli cottage simple en bois à un étage contigu au No 2004 rue Quartier, contenant 4 chambres vestibule galerie, etc. Les terrains sur lesquels les améliorations ci-dessus sont situées sont décrits comme un certain lot ou portion de terre formant l'encognure des rues Quartier et Prieur mesurant 57 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Quartier sur 61 pieds, 6 pouces de profondeur et façade sur la rue Prieur et entre lignes parallèles. Le magasin et la résidence sont dans un bon voisinage pour le commerce ou placement et un bon emplacement pour affaires. Le cottage est une bonne petite residence ou placement. Cette propriété sera vendue en bloc.

3° Une certaine portion de terre, avec tous les droits voies, privilèges servitudes et avantages y appartenant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet No 394 borné par la Promenade Carondelet, les rues Dupré, Conti et Gayoso. Ledit lot de terre formant l'encognure de la Promenade Carondelet et de la rue Dupré et mesurant d'après un plan fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 16 novembre 1903, quarante deux pieds, trois pouces et une ligne de face à la rue Dupré, 142 pieds 3 pouces et 1 ligne de façade, et profondeur sur la Promenade Carondelet 141 pieds 11 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé et 36 pieds 1 pouce et 7 lignes de largeur dans le fond. Le dit lot de terre est composé des parties des lots désignés par les Nos 1, 2, 3 4 et 5 sur un plan fait par J. A. de Hémécourt, voyer, daté le 14 mars 1867. Près de la rue du Canal et du Grand Frisco R. R.

4° Deux certains lots de terre situés dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prosper ou Derbigny Mendevile Estagnie et Roman ou Sidney, étant l'îlet No 770 et lesquels dits lots mesurant chacun 28 pieds 6 pouces de face à la rue Prosper ou Derbigny sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes égales et parallèles. Dans une partie de la ville qui s'améliore et fermit de bonnes résidences pour placements.

5° Un certain lot triangulaire de terre dans le troisième district de cette ville désigné sous le No 1722 borné par les rues Broad, Industrie Agriculture et l'avenue Louisiana et mesurant 437 pieds 6 pouces de face à la rue Broad, 319 pieds 10 pouces et 7 lignes de face à l'avenue de Londres et 291 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue Industrie. Pour spéculation ou placement un offre de grands avantages.

Conditions—1/3 ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans pour des billets à ordre des acquéreurs portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour renforcer la collection des billets les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets, et devant assumer les taxes dues et exigibles en 1904 par les acquéreurs au-dessus et en plus du prix de l'adjudication, 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant E. Warren Rightor, notaire, devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité et devant être aux frais des acquéreurs

Wynne G. Rogers, avocat.

7 fév—7 14 21 28—mars 6 10

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Francis Tague.

No 72 176—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division D

MARDI, le 29 Mars 1904.

Une bâtisse en bois à un étage avec écuries.

No 826 rue du Quartier,

(entre les rues Bourgogne et Dauphine)

PAR PETER GALLAGHER, encanteur—Bureau No 846 rue Commune—MARDI le 29 mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 24 février 1904, et à moi adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Quartier Hôpital, Dauphine et Bourgogne, mesurant trente deux pieds six pouces et deux lignes de face à la rue Quartier sur cent vingt sept pieds onze pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le tout d'après un plan fait par Pilié et Depoil Ly, ingénieurs civils, le troisième jour d'avril 1868.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1904 et payer pour l'acte de vente devant être passé pardevant P. J. Paterne notaire.

PETER GALLAGER Encanteur.

No 848 rue Commune.

Wynne G. Rogers, avocat.

N. B. Un dépôt de 10 0/0 devant être fait au moment de l'adjudication.

26 fév—26 28—mars 6 13 20 27 29

Succession de H W Gordon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 72 808—Division E—Attendu que Frank Zengel administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu H. W. Gordon, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

Cunningham & Cunningham, avocats.

2 mars—2 6 11

Succession de Arthur Lenz et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 72,754—Division A—Attendu que Mme Annie Lenz, femme de George P. Wisely et de son mari pour l'autoriser et Mme Mary Lenz a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Arthur Lenz et femme, décédés intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier — J. C. Hennessy avocat.

2 mars—2 6 11

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Magasins et Résidences Substantiels en Briques à Deux Etages,

Nos 726 et 730 rue St-Louis.

Contigus au Site de la Nouvelle Maison de Cour.

Placements Avec Certaine Promesse de Renchérissement.

Arthur Jahnas et als vs Mme Sophie Monteleone et Epoux.

No 72 634—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet—JEUDI le 7 avril 1904 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de et conformément à un jugement rendu le 25 février 1904 et signé le 2 mars 1904, par l'Hon W. B. Sommerville juge de la susdite Cour Division D dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Le magasin et résidence substantiels à deux étages en briques No 726 rue St Louis dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Louis, Conti Royale et Bourbon, contenant magasin 4 chambres vestibule et etc. Dans le fond se trouve une bâtisse en briques à trois étages avec endroit pour charbon et bois et chambres à coucher sur les étages supérieurs. Le lot de terre est désigné par la lettre K sur un croquis d'arpentage par D. M. Brosnan député-voyer de ville, daté le 4 mars 1904 et mesurant d'après ledit croquis 26 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue St Louis sur 93 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

2° Le magasin et résidence substantiels en briques à deux étages No 730 rue St Louis dans le même district et îlet et contigu à la propriété ci-dessus décrite, contenant magasin 3 chambres vestibule, etc., dans le fond se trouve une bâtisse en briques à trois étages contenant endroit pour le charbon et le bois et chambres à coucher aux étages supérieurs. Le lot de terre est désigné par la lettre M sur le susdit devis par D. M. Brosnan, voyer, et mesurant d'après cela 26 pieds 11 pouces 2 pouces de face à la rue St Louis sur 93 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Ce te propriété est à quelques îlets de la rue du Canal et se trouve dans la région du renchérissement rapide qui se fait dans cette section de la ville. Elle est près de 150 pieds de la magnifique maison de cour devant être bientôt érigée et d'autres améliorations en voie d'érection. La propriété ci-dessus peut aisément rapporter $40 par mois chacune.

Conditions — Un tiers comptant, la balance en un crédit de un et deux ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection des billets. Les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets; l'acte devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité et les acquéreurs assumant les taxes dues et exigibles en 1904 au-dessus et en plus du prix d'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente. L'acte de vente pardevant W. F. Brewer, notaire, aux frais des acquéreurs.

W. S. Parkerson avocat pour le plaignant Fenner Henderson et Fenner avocats pour les défendeurs

6 mars—6 13 20 27—avril 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

L'Elégante Résidence en Bois à Deux Etages. No 2020 rue du Canal.

Sur un vaste morceau de terre.

Succession de Joseph M. Rice et femme.

No 62 336—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan encanteur.— Bureau 138 rue Carondelet. JEUDI le 7 avril 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de et conformément à un jugement rendu le 26 février 1904, signé le 2 mars 1904, et d'un jugement rendu et signé le 2 mars 1904 par l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite Cour, Division C dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

L'élégante résidence en bois à deux ét